

Dyslexie, entre trouble neurologique et maladie sociale: le point de vue d'un médecin de l'Education Nationale

« J'étais donc à Honfleur et je m'y ennuyais. Alors résolument, j'y mis du chameau. ... »

Henri Michaux

« Il me suffit de voir(...)

leur langue quand il me plaît de faire le médecin

Ou leurs enfants quand il me plaît de faire le prophète »

Apollinaire

Dans un récent numéro, croisant la plume de M.Boublil avec celle de G. Barbalat, Médecine et Enfance ouvre un débat passionnant sur la place du diagnostic médical dans l'évaluation des processus cognitifs de l'enfant, et plus particulièrement sous l'angle des troubles du langage écrit.

A la nécessité, pour G. Barbalat, de placer la dyslexie dans le registre des pathologies neuropsychiatriques, Boublil répond par une question, quasi fondamentale.

« Peut-on être malade de la lecture? »

l'indécidable partage ou le 18ème chameau

On n'est jamais, bien entendu, malade seulement de la lecture. Il n'y a qu'à voir le nombre de pays au monde où, avant d'être dyslexique, on est analphabète ou illettré pour comprendre qu'il ne saurait y avoir d'en soi de la pathologie, s'il y a probablement un en soi du déficit d'automatisation.

Le trouble de lecture, après tout, c'est presque un paradigme du handicap selon la classification de Wood. Ou, comment l'on passe de l'analyse d'un déficit à l'évaluation de la confrontation de ce déficit au monde tel qu'il est et du désavantage que cela peut entraîner.

Il y a une indéniable, récurrente et dommageable souffrance à être dyslexique dans une société qui fait de l'écrit tout à la fois le guichet et le mètre-étalon de votre entrée dans le savoir. Quelles que soient, par ailleurs, ses capacités de compensation, et celles de son entourage, l'enfant dyslexique ne survit pas sans cicatrice, dans cet univers où ses connaissances, sa capacité de compliance, son hypothétique marge de progression ne sont évalués pratiquement qu'à l'aune de sa maîtrise d'un outil qui lui glisse des mains en permanence. Mais dans l'élève tétanisé qui souvent ne sait même pas ce qui se dérobe en lui, qu'est ce qui ressort de l'axe neurologique? qu'est ce qui appartient à la contrainte spécifique de

la langue? Où passe le travail psychique qui amène progressivement les enfants à devenir des sujets pensants et conscient de l'être ?

Indécidable partage.

Ce partage impossible m'en rappelle un autre : celui des dix sept chameaux que voulut léguer un homme qui avait trois fils, un sens aigü du droit d'aînesse et très peu celui de la paix dans les familles : il voulut que l'aîné héritât de la moitié, le second du tiers et le benjamin du neuvième. Làs! comment faire, puisque dix-sept ne saurait se diviser ni par 2, ni par 3, ni 9 ? (sauf à vouloir des virgules de chameau) On fit venir le cadî, qui sagement, décida de prêter son chameau. Porté à 18 bêtes, le troupeau fut ainsi disséminé : l'aîné en eu 9, le cadet 6 et le petit dernier en eu 2.

Et bien soit, mettons-y un chameau.

Et de préférence, trouvons en un qui libère non seulement l'enfant, mais ceux qui l'entourent.

Car il ne faudrait pas croire que la dyslexie ne touche que l'élève. A l'angoisse de ce dernier qui se demande que faire de cet outil écrit si malcommode répond celle de l'enseignant que l'on veut priver tout à coup de ce qui constitue depuis 150 ans, la colonne vertébrale de sa pratique. A peine s'il se souvient que le génie humain a commencé avant l'écriture et qu'il ne lui est pas superposable.

Un temps viendra peut-être où l'on sera dyslexique comme on est gaucher et où l'on s'effarera de la vertigineuse escalade médicalisante comme on s'effare de l'énergie hygiéniste et pédagogique qui mit soixante ans à renoncer à usiner les gauchers pour en faire de mauvais droitiers.

Et curieusement, dès lors que les médecins, tout en affirmant l'organicité de la latéralisation à gauche, l'ont posé comme une variante et non comme une pathologie, progressivement, la pédagogie s'en est emparé sur un mode adaptatif : comment apprendre à écrire à un gaucher dans un monde de droitiers?

Et si nous nous servions du diagnostic des troubles de l'automatisation de la lecture, non plus pour renvoyer de plus en plus d'enfants dans les couloirs des MDPH, mais pour enfin, re-pédagogiser la question?

Les exigences scolaires sont tout, sauf une Anankê. Il est peut être temps, grâce à l'accroissement de nos connaissances sur les processus cognitifs, de rendre à chacun la part qu'il doit prendre.

Etre un bon élève quand on est un mauvais lecteur?

Il est bien certain que la dyslexie pose des problèmes plus complexes que la fabrication de ciseaux pour gauchers. Encore qu'on puisse peut-être, en détaillant faire émerger que les contraintes peuvent être très différentes selon que l'on parle de l'élève lecteur, de celui qui écrit... ou de celui qui a charge de lui transmettre du savoir.

Faire de l'enfant un lecteur est la préoccupation centrale de l'école de 6 à 10 ans. Nous ne pouvons pas priver un individu des possibilités de savoir lire. Un individu du XXI siècle ne lit pas qu'un livre. Il lit des indications sur une autoroute, un mode

d'emploi, une circulaire de son chef de service, les textos de l'être aimé, un bulletin de vote.

Pour 5% d'élèves, cette appropriation de la lecture se fera difficilement sans l'aide d'un travail spécialisé en rééducation. La place du diagnostic est ici essentielle.

Ensuite, sauf cas exceptionnels, les enfants dyslexiques arrivent à lire. Avec un surcoût attentionnel variable, avec plus ou moins d'immédiateté dans les représentations mentales, mais enfin, la plupart y arrivent, même s'il faudra parfois plusieurs années de rééducation.

Et c'est heureux, parce qu'aucune machine ne sait pour l'instant, lire notre environnement.

C'est donc un point sur lequel nous devons jeter toutes nos forces.

L'ennui, c'est que bien que l'école serve à bien d'autre chose qu'à apprendre à lire, elle est en même temps très peu douée pour se servir d'autres outils.

L'écrit lui sert à tout : à transmettre du savoir (à partir de la lecture de ce document) à mémoriser (copiez la poésie sur le tableau) à conduire un raisonnement (écrire la démonstration) à vérifier (interro écrite) à stabiliser l'information (voir page 5)

d'étalonnage moral (surveillez le soin!) et même à punir (m'ferez 100 lignes)

Le tout sans aucune espèce de connaissance ni sur les processus de lecture, ni sur les processus attentionnels.

Il faut entendre les adultes dyslexiques raconter comment ils ont respiré en sortant de l'école et comment, dès lors qu'on leur laisse le temps ils ne se débrouillent souvent pas si mal avec leur outils imparfaits.

Et si on inversait la question?

La situation de l'élève dyslexique ricoche actuellement d'un écueil à l'autre : le premier est bien connu, c'est le déni. L'autre commence à apparaître : c'est de se voir évaluer à des trébuchets de plus en plus pointilleux, où le moindre aspect de sa scolarité est disséqué par une demi-douzaine d'adultes, le privant ainsi d'un bénéfice fondamental de l'école : être élève lambda au sein d'un groupe. Or il est aussi douloureux d'être toute sa vie traité de feignant que de ne plus du tout pouvoir s'autoriser à l'être.

Et si, au lieu de tout centrer sur l'élève, on se posait la question suivante :

En quoi l'enseignant est handicapé par cet élève qui maîtrise mal l'écrit?

Parce qu'il n'a jamais réalisé à quel point la vitesse d'exécution est un cursus caché. Même si à son imprimante il demande OU vitesse OU efficacité

Parce qu'il n'a jamais considéré l'évaluation orale comme fiable. Même si cela fait 40 ans que les sociologues utilisent des grilles précises d'entretiens ouverts.

Parce qu'il vit comme difficilement maniable d'avoir deux barèmes. Quand bien même il les utilise pour évaluer différemment les filles et les garçons au 100m.

Parce qu'à part le français, langue relativement opaque, l'offre de langue étrangère est pratiquement uniquement composé de l'anglais, qui est pire encore. Quand bien même l'espagnol, phonologiquement bien plus transparent est parlé par 332 millions de personnes.

Et parce que ce ne n'est pas de sa faute, à l'enseignant. Il est actuellement dans un système qui exige l'aval du médecin pour cesser de compter les fautes d'orthographe.

Et même quand il se débrouille pour transmettre, il ne sait pas évaluer.

Quand ils ne sont pas pifométriques, les outils d'évaluation, ceux-là même qui rendent les élèves dyslexiques si malheureux, présentent généralement une dispersion gaussienne. Qu'attend-t-on pour construire une modélisation des enfants dyslexiques à grande échelle, qui tienne compte du facteur vitesse de traitement de l'information? Qui, en oralisant les problèmes de maths donnerait un reflet exact de leurs possibilités? On aurait pu se servir de l'évaluation de CM2 pour en tirer de précieuses informations sur les compétences de la population dys, mais les enseignants ont reçu ordre de ne faire aucune adaptation.

Les aménagements aux examens sont bien trop tardifs. Et ils sont démesurément accaparants pour les services de soins. A l'heure où des machines transmettent à toute allure de l'image et du son, à l'heure de la dictée vocale, n'y a-t-il pas quelque chose d'étrange à ce que l'autorisation, pour un bachelier, d'utiliser l'informatique pour composer aux examens mobilise un orthophoniste, voire un centre de référence, un médecin E.N. de secteur, un médecin conseiller technique départemental, un enseignant référent et une commission de la MDPH?

Nous a -t-on mobilisé à ce point quand il est apparu profitable de passer du porte-plume au stylo Bic? 40% des demandes d'adaptations concernent les troubles du langage. Et cela augmente de 20% par an.

La dyslexie est une aire de contraintes. Cela n'a jamais fait une personnalité, ni un destin.

Il est sans doute plus fécond de peser au plus près les réponses institutionnelles que de mesurer un taux de handicap fluctuant, imprécis, remanié sans cesse par la psychologie et la culture de l'enfant et de sa famille.

Reprenons les compte de notre partage :

Rééducation 9, pédagogisation 6, construction d'une évaluation adaptée 2.

$9+6+2=17$. Le compte est bon. Le 18eme chameau, c'est notre diagnostic. Une fois qu'il a servi à valider la réalité neurologique de la contrainte, il a fait son office. Comme le serviable cadi, il nous est permis de reprendre. Il y a sûrement un autre territoire de santé publique où il en manque un.